



## Sommaire

Travaux	1
Vie Quotidienne	3
CCAS	4
Urbanisme et Patrimoine	5
Projet d'aménagement des espaces publics des sites Billion et Place de la Roubine	6
Culture et Evénements	8
Enfance - Jeunesse	9
Sport	10
Expression des élus	11
Restaurons ensemble la Maison des Chevaliers	12

## "Le mot du Maire"

*Vivaroises, Vivarois,*

*Nous avons la volonté d'être présents à vos côtés pour améliorer votre vie quotidienne.*

*C'est le sens des initiatives que nous accompagnons ou que nous mettons en œuvre dans un esprit de dialogue permanent.*

*En présence de 3 représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le 19 septembre dernier, a été présenté à notre hôpital le Projet Pilote « EHPAD de demain » - ouverture vers l'extérieur notamment vers le service à domicile.*

*Je continuerais avec obstination dans mon rôle de facilitateur, jusqu'à la réalisation de ce futur établissement qui doit être un projet pilote innovant à Viviers.*

*Les plus petits quand à eux, sont désormais très heureux : les nouveaux jeux s'installent dans le Parc de la Mairie.*

*Votre sécurité reste l'objectif permanent de la municipalité :*

- Nouveau parking quartier les Sautelles, pour les parents en attente du bus scolaire
- Acquisition d'une parcelle de 244m<sup>2</sup> au hameau Les Hellys, pour la réalisation d'un stationnement
- Prochain élargissement de voirie pour l'aménagement de stationnement à la Cité de la Victoire
- Future modernisation de la route de Baynes, entre la route départementale et le Pont Romain, avec la création d'un cheminement piétons.

*Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que, le 25 septembre, le conseil municipal a pris une délibération pour le lancement de la consultation de la mission d'étude préalable de maîtrise d'œuvre « aménagement des espaces publics des sites Billion et Roubine ». L'objectif général de l'opération est de favoriser l'attractivité de la ville historique en termes d'habitat, de développement économique, commercial, artisanal et touristique.*

*L'étude permettra d'assurer une cohérence d'ensemble dans le fonctionnement de ces espaces publics notamment le plan de circulation, de stationnement et les liaisons piétonnes.*

*Un comité de pilotage sera mis en place et la concertation sera très active.*

*Ces futurs espaces aménagés favoriseront la convivialité en centre ville.*

*Et à Viviers, nous pouvons compter sur le dynamisme des associations pour rassembler les habitants.*

*Christian LAVIS, Maire de Viviers*



## Travaux

### Création d'un parking associé à l'arrêt de transport du pont Romain



Suite à l'acquisition d'une partie d'un terrain situé à côté de l'arrêt de bus du Pont Romain, un parking a été créé cet été. Ce nouveau parking permet une dépose simple et sécurisée des enfants.

Ce sont les agents des services techniques qui ont effectué l'ensemble des travaux de préparation du terrain (démolition de la clôture existante, terrassement,...). Une entreprise de BTP a ensuite pu créer le nouveau parking.

La municipalité tient à remercier les propriétaires du terrain qui ont accepté de le céder gratuitement.



### Grand nettoyage !

L'ensemble des agents de l'équipe de voirie a effectué courant septembre une grande opération de nettoyage de la voirie piétonne en centre ville. En effet, les herbes ont été arrachées, les trottoirs ont été balayés, les regards d'eau pluviale ont été curés et nettoyés. Ces travaux permettent un confort visuel mais aussi et surtout préparent le réseau pluvial aux prochains épisodes de pluies cévenoles.

## Travaux assainissement la Madeleine

Les travaux effectués quartier la madeleine consistaient à séparer le réseau d'assainissement du réseau pluvial qui étaient jusqu'alors unitaires. En effet, ces réseaux n'étaient plus aux normes applicables et ces travaux étaient devenus obligatoires. Ils présentaient de plus un caractère d'urgence avant que le Département n'entreprenne la réfection de la voirie. La commune a profité de ces travaux pour élargir la portion de trottoir concernée et la mettre ainsi aux normes d'accessibilité.



## Réfection des trottoirs RD86

Suite à l'annonce de réfection de la voirie par le département, la commune a décidé de reprendre les bordures de cette route afin que l'ensemble des travaux soient effectués en même temps.

Il s'agit de la première tranche de travaux de réfection de trottoirs. Ceux-ci se poursuivront l'an prochain depuis le pont SNCF jusqu'à la pharmacie.



## Arrivée du Glutton

Un nouvel outil est venu faciliter le travail du service voirie. Le Glutton est un aspirateur de déchets urbains. Il remplace le traditionnel chariot poubelle / pince / balai que les agents devaient tirer à la main dans toute la ville. Glutton est électrique ce qui permet un gain de temps et un confort pour le personnel, gage d'une meilleure efficacité. L'appareil a vite été pris en main et apprécié par l'équipe.



## Le SDE 07 équipe l'Ardèche en bornes électriques, Viviers équipé !

En 2013, dans le cadre du Programme des Investissements D'Avenir, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide aux collectivités territoriales visant à soutenir le



déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides (IRVE).

A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt est lancé en 2015 auquel a répondu favorablement le SDE 07, en adoptant cette nouvelle compétence. Par délibération, la commune de Viviers a



souhaité bénéficier de ce service. 2 bornes ont donc été installées sur le parking des Lauriers jouxtant la Place de la Roubine.

Chaque borne de recharge (22kVA) comprend deux prises et coûte en moyenne 13 000€. Sur cette somme, l'ADEME (L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) prend 6 000€ à sa charge, le SDE 07 la somme restante soit 7 000€. La commune ne paie quand à elle que 2 500€ pour l'installation.

## Comment utiliser ces bornes ?

<b>Abonnés</b> Coût de l'abonnement : 10 € TTC / an	J'utilise mon badge	Coût unitaire à la charge : Tarif spécial "bornes" au 31/12/2017
	J'utilise mon Smartphone <a href="http://orios-idcharge.com">http://orios-idcharge.com</a>	<b>Accélérée :</b> 0 € TTC <small>(tarif bornes de 2-4 TTC)</small>
Accès à l'ensemble des services : état des bornes, suivi de consommation, gestion des favoris, accès au réseau eBorn* (voir la grille tarifaire de chaque prestataire partenaire)		
<b>Non Abonnés</b> Pas de coût de l'abonnement.	J'utilise mon Smartphone <a href="http://orios-idcharge.com">http://orios-idcharge.com</a>	Coût unitaire à la charge :
	J'utilise un badge d'un autre opérateur	<b>Accélérée :</b> 3 € TTC
Accès restreint aux services : pour un usage occasionnel, sans identification préalable.		



## Quelques chiffres concernant l'Ardèche :

- 71 bornes sont entrées en service depuis juillet 2016
- 5 851 recharges depuis juillet 2016
- 252 abonnés ardéchois au réseau eBorn
- 10 nouveaux abonnés par jour en moyenne, en Ardèche
- 740 recharges par mois.

## ■ Nouveau partenariat Le Chat Libre / 30 Millions d'Amis

L'association «le chat libre de Viviers» existe depuis 10 ans maintenant.

Cette année, avec la signature d'une convention entre la mairie et la fondation 30 millions d'amis, une étape importante a été franchie.

Les moyens conséquents alloués par la fondation permettent à la petite équipe de l'association de continuer le travail déjà bien commencé.

Plus de 40 chats libres ont déjà été stérilisés et identifiés en 2017.

De plus, l'association est fière d'annoncer que cette année 45 chatons ont déjà été placés sous contrat d'adoption.

L'association organise régulièrement des opérations caddies, participe à des vides greniers, des marchés de Noël... afin de pouvoir soigner les chats malades.

Mais l'association c'est aussi de la prévention. Afin que ce travail ne soit pas réduit à néant, l'association n'hésitera pas à porter plainte en cas de mauvais traitement ou abandon envers un animal. L'identification des animaux est obligatoire. L'association milite pour que la stérilisation le soit aussi.

Le souhait de l'association est qu'un jour la ville n'ait plus besoin de ses interventions car une prise de conscience collective les aura rendues inutiles.



## ■ Etat Civil, ça bouge !

### Nouvelle procédure pour le renouvellement de vos cartes d'identité :

Depuis mars 2017, certaines mairies comme la nôtre, ne s'occupent plus des demandes de cartes d'identité, ni de leur renouvellement.

En effet, comme pour les passeports, seules les mairies équipées de bornes biométriques sont désormais habilitées. 4 mairies à proximité de Viviers en sont équipées : Le Teil, Bourg St Andéol, Pierrelatte ou Montélimar.

### La démarche est la suivante :

- Remplir la pré-demande en ligne sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> et suivre les instructions (si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez vous rendre au CCAS qui dispose d'un point d'accès informatique public).
- Prendre rendez-vous auprès de la mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes pour finaliser le dossier.

**A noter :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) est de 15 ans. Cette durée de validité s'applique à la CNI délivrée à compter du 01/01/2004.

Exemple : CNI émise au 01/01/2004, durée de validité initiale jusqu'au 01/01/2014, nouvelle durée de validité jusqu'au 01/01/2019.

### Autres nouveautés !

Depuis le 18 novembre 2016, une loi sur la modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle a été mise en application. Cette loi comporte d'importantes réformes en matière d'état civil et de droit des personnes et de la famille.

Parmi les grands changements, certaines procédures telles que le changement de prénom ou la conclusion d'un PACS se font désormais en Mairie.

### Quelle est la procédure ?

#### • Changer de prénom :

Toute personne peut demander à l'officier de l'état civil de changer de prénom. Cette demande doit présenter un intérêt légitime.

On peut modifier, adjoindre ou bien supprimer un ou plusieurs prénoms sur son acte de naissance.

L'inversion de l'ordre des prénoms est également possible.

Cette procédure se fait en mairie et non plus devant le juge.

La personne demandeuse se déplace à la Mairie de son lieu de domicile ou de son lieu de naissance.

S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, la demande doit être remise par son représentant légal.



#### • Conclure un P.A.C.S. :

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, il appartiendra aux officiers de l'état civil, en mairie et non plus aux greffiers du tribunal d'instance, de recevoir les déclarations de P.A.C.S.

Le pacte civil de solidarité est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe identique ou différent, afin d'organiser leur vie commune.

Ce contrat sera désormais établi dans la Mairie du lieu de résidence des deux partenaires.

### Déclaration de naissance, un nouveau délai !

Le délai de déclaration de naissance est passé de **3 à 5 jours** à compter de l'accouchement.



Service-Public.fr  
Le site officiel de l'administration française

Pour toutes ces procédures, vous pouvez obtenir la liste des éléments à fournir et les réponses à vos questions sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Vous pouvez également vous rapprocher du service de l'état civil de la Mairie de Viviers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Fermé le jeudi après midi. Tél : 04 75 49 86 10.

# CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

## Reprise des ateliers informatiques !



Les ateliers informatiques vont reprendre mi-octobre dans les locaux du CCAS. Ils seront animés par une nouvelle volontaire en mission de service civique.

Ces ateliers s'adressent à l'ensemble de la population et ont pour objectif de faire découvrir les différents outils numériques et usages possibles au travers d'animations ludiques. Ils permettent aussi de rassurer, d'expliquer le fonctionnement et d'accompagner techniquement le public accueilli en fonction des problèmes rencontrés.

Si vous souhaitez participer à ces ateliers faites-vous connaître auprès du CCAS.

## Repas et colis de Noël aux aînés vivarois

Cette année le repas des Aînés Vivarois se déroulera le **mercredi 6 décembre 2017** au centre culturel.

Les aînés qui ont 66 ans et plus, recevront une invitation par courrier début novembre. L'inscription sera à faire auprès du



CCAS avant le 17 novembre par le biais du coupon réponse. Cependant nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour vous inscrire au repas. En effet, le nombre de places est limité (270). Si vous avez l'âge requis et n'avez pas reçu d'invitation, faites vous connaître auprès du CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS informe les Vivarois qu'il a été contraint d'apporter quelques changements à cette manifestation pour des raisons de places au centre culturel mais aussi budgétaires car le nombre de bénéficiaires était en constante augmentation. Ainsi, à compter de cette année, l'âge minimum pour participer au repas ou recevoir le colis sera de 66 ans (et non plus 65 ans). De plus, le conjoint qui n'a pas encore 66 ans mais qui souhaite participer au repas avec son époux(se) devra s'acquitter d'une participation fixée à 15 € (soit environ la moitié du coût du repas).



## Les Caumontois en visite à la Caverne

Dernièrement les aînés de Caumont-sur-Durance et de Viviers se sont retrouvés à l'espace de restitution de la Caverne du Pont d'Arc pour une journée culturelle et amicale.

Au programme : visite de la Caverne, repas au restaurant et visite libre de la Galerie de l'Aurignacien.

Ces journées d'échange sont toujours l'occasion de rencontres agréables avec nos amis Caumontois.



## Bus santé

Le Bus Santé est venu stationner sur la place de la Roubine le mardi 27 juin.

C'est un véhicule équipé pour le dépistage de la rétinopathie diabétique.



Il s'adresse aux patients diabétiques, n'ayant pas eu de fond d'œil depuis plus d'un an et n'ayant pas de consultation d'ophtalmologie prévue dans l'année.

Les patients diabétiques ont, au préalable, été invités par les régimes sociaux à prendre RDV auprès du Collectif-sud pour ce dépistage.

Le bus reviendra en début d'année 2018, nous vous informerons de la date.

## Collecte nationale de la Banque Alimentaire

Les 24 et 25 novembre prochain va se dérouler, dans toute la France, la collecte nationale de la Banque Alimentaire. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour participer à la collecte qui aura lieu sur la commune vous pouvez vous rapprocher du CCAS.



Pour joindre le CCAS :

04 75 49 86 16 ou [ccas@mairie-viviers.fr](mailto:ccas@mairie-viviers.fr)

# Urbanisme & Patrimoine

## Service Urbanisme

Le service urbanisme est ouvert au public les lundi, mercredi et vendredi matin de 8h30 à 12h.  
L'Adjoint à l'Urbanisme reçoit **sur RDV** le mercredi matin.

**Pour joindre le service ou prendre rendez-vous, veuillez contacter le 04 75 49 86 56.**

### Démarches à faire en cas de travaux

Pour rappel, les deux documents d'Urbanisme applicables sur la commune de Viviers (consultables sur le site de la commune « [www.mairie-viviers.fr](http://www.mairie-viviers.fr), rubrique urbanisme »), sont :

- Le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme), règlement applicable pour vos projets de travaux hors « Secteur Sauvegardé » (centre Bourg).

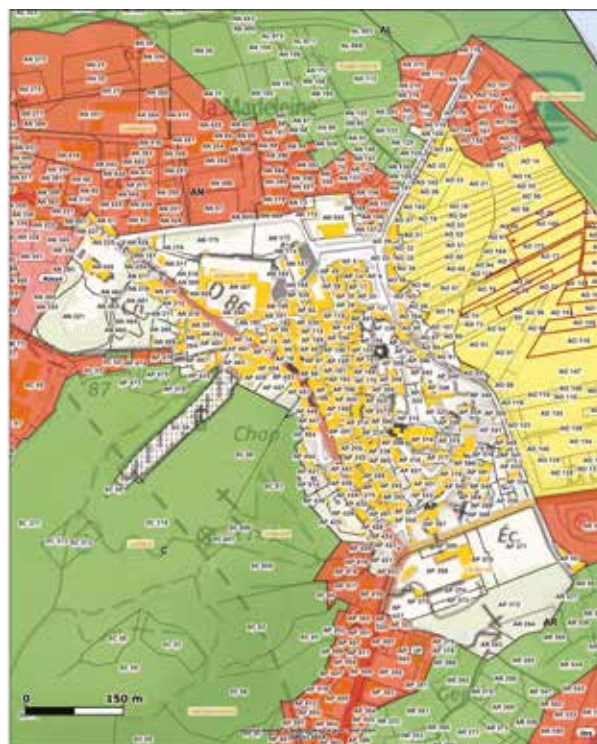
Selon votre projet un permis de construire ou une déclaration préalable sera nécessaire (ex : construction créant de la surface de plancher et/ou une emprise au sol, réfection de toiture, ravalement de façade, changement de menuiserie,...).

Le service urbanisme est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

- Le **PSMV** (Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur), règlement applicable aux projets de travaux dans le « Secteur Sauvegardé » (centre bourg).

A l'intérieur du périmètre du secteur sauvegardé, tous les travaux (intérieurs ou extérieurs) sont soumis à déclaration pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pour vous accompagner dans vos projets, l'Architecte des Bâtiments de France, propose 2 permanences par mois sur Viviers. Pour prendre RDV, contactez le service urbanisme.



Ci- contre, périmètre du secteur sauvegardé

### Un architecte conseil à votre service !

Un autre service a été mis en place par la Communauté de communes pour vous accompagner dans vos projets. Il s'agit d'un architecte conseil qui peut vous aider dans vos projets de rénovation, de conciliation de performance énergétique et de qualité architecturale.



Les permanences ont lieu les 3ème vendredi de chaque mois sur RDV auprès de la CC DRAGA au 04 75 54 57 05.

### Opération Programmée d'Aide à l'Habitat (OPAH)

Dans le cadre de l'OPAH des techniciens de l'équipe URBANIS vous proposent conseils et aides personnalisés pour faire aboutir vos projets (**rénover votre habitation, renforcer l'isolation ou adapter votre logement afin de prévenir la perte d'autonomie...**).

Pour rappel, les permanences de ce service sont :

- à Viviers, le 3ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h
- à Bourg St Andéol, le 1er mercredi de chaque mois de 9h à 12h
- à la CC DRAGA, tous les vendredis après-midi de 13h30 à 17h00 (annexe à côté de la Poste).

Des plaquettes d'information sont à votre disposition en Mairie de Viviers. Vous pouvez également consulter directement le site internet [www.opah-draga.fr](http://www.opah-draga.fr)

**Du 20 octobre au 31 décembre 2017, venez découvrir l'exposition de présentation de l'OPAH, qui se trouvera en Mairie de Viviers. Visible aux horaires d'ouverture.**

# Projet d'aménagement des espaces publics

A la demande de la commune, le CAUE a mené une étude préalable sur l'aménagement de différents sites : Place de la Roubine, garages maison Villard, site Billon, place de l'Esplanade / Parking Latrau. Celle-ci a donné lieu à une présentation, à l'ensemble des élus, des idées d'aménagement de la place de la Roubine et du site Billon.

L'objectif général de l'opération est de favoriser l'attractivité du centre bourg, à la fois en terme de dynamique d'habitat (favoriser l'installation de nouveaux habitants, maintenir les habitants actuels), mais aussi de développement économique commercial au travers du renforcement de l'attractivité touristique (tourisme patrimonial et fluvial notamment).



Place de la Roubine

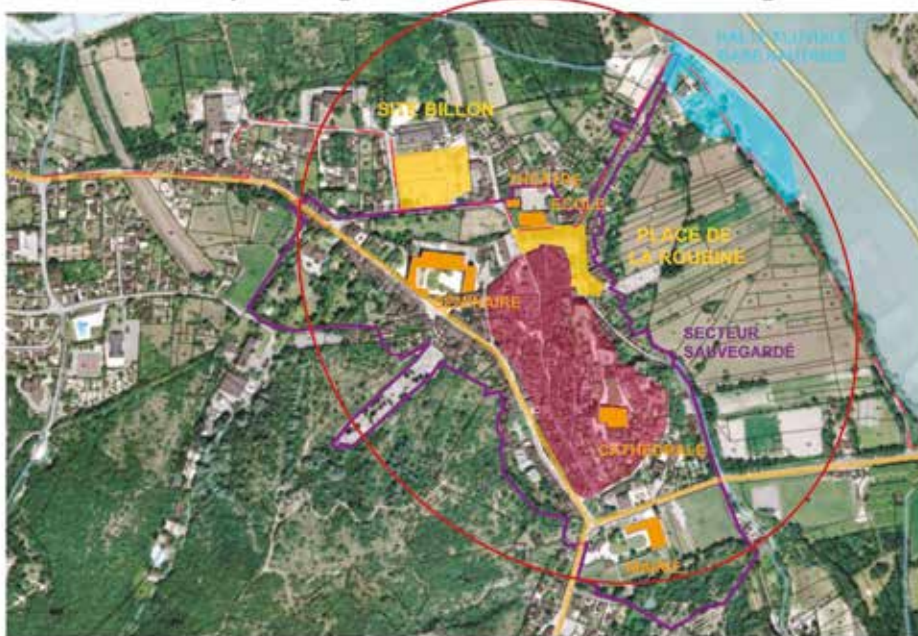
## Objet du programme

L'objet de ce programme se décline en deux étapes, à deux échelles différentes :

- d'une part la réalisation d'un schéma d'ensemble de fonctionnement des espaces publics autour de la ville médiévale, plus particulièrement du secteur Billon-Roubine. Ceci afin de disposer d'une vision globale de la requalification des espaces publics permettant d'assurer une cohérence d'ensemble et d'intégrer les objectifs de valorisation patrimoniale du Secteur Sauvegardé.
- d'autre part de mener les études opérationnelles (maîtrise d'œuvre, avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles) de requalification du site Billon, du site des garages Villard et du parking du Creux, de la Place de la Roubine et des liaisons entre ces deux sites.

La mission de maîtrise d'œuvre, préalable à la réalisation de ce projet d'envergure, concerne l'ensemble du périmètre opérationnel jusqu'à l'avant projet, puis elle se répartie en plusieurs tranches, l'une ferme, les autres conditionnelles, dépendant de la capacité de financement de la commune, l'obtention de financements, le coût estimé en avant-projet des différentes tranches, etc.

Périmètre de l'étude préalable globale de fonctionnement des faubourgs



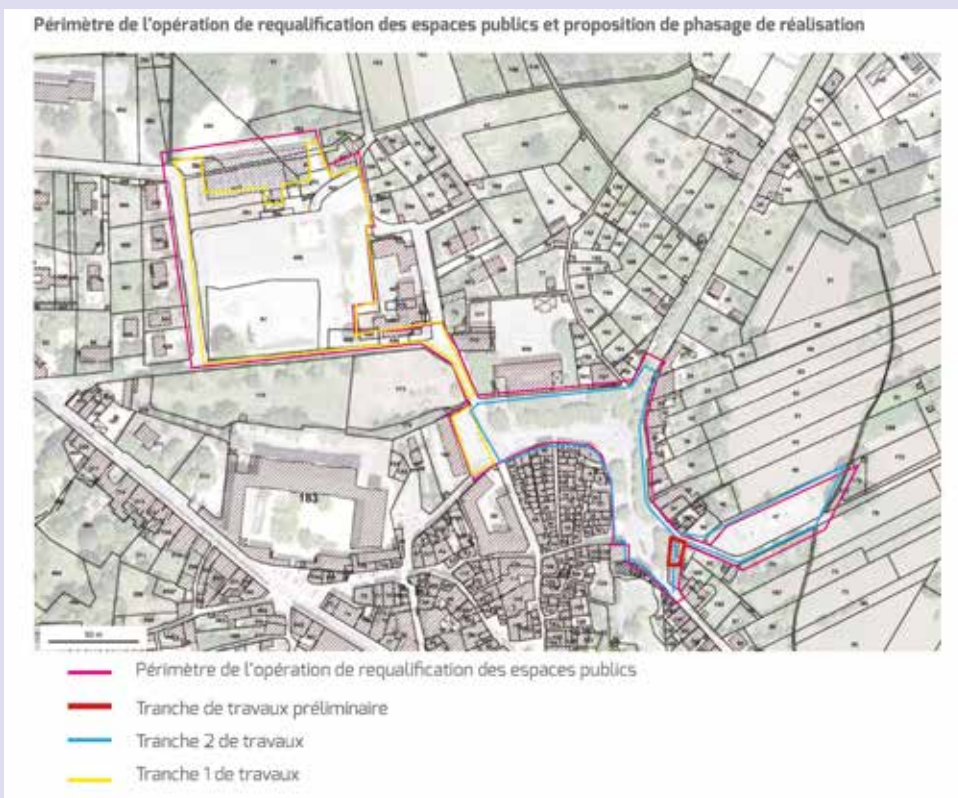
# des sites Billion et Place de la Roubine

## Tranche 1, ferme

- Travaux préliminaires : démolition des garages Villard et construction d'un mur-clos
- Aménagement de la friche Billion
- Aménagement de la liaison piétonne avec le théâtre et l'école, parvis du théâtre, entrée de l'école

## Tranches suivantes conditionnelles

- Aménagement de la Place de la Roubine
- Valorisation paysagère du parking du Creux et du parking des Lauriers



## Estimation des coûts

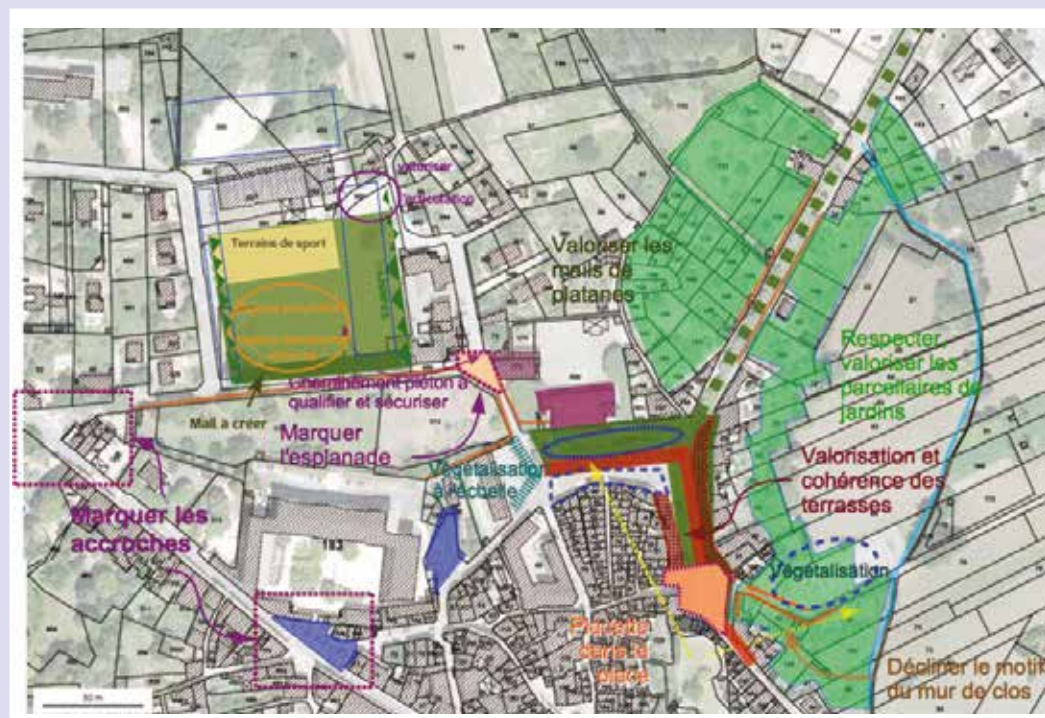
Le coût estimé de réalisation du programme s'établit ainsi :

### Réalisation du schéma d'ensemble et de la maîtrise d'œuvre de la tranche ferme : 740 000 € HT

- Travaux : 670 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 70 000 €

### Tranches conditionnelles : 1 251 000 € HT

- Travaux : 1 160 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 91 000 €



Au cours du Conseil municipal du 25 septembre 2017, le principe de réalisation de ces aménagements a été validé. Un comité de pilotage sera mis en place afin de suivre ce projet, il sera composé des élus volontaires et de personnes ressources extérieures. Plusieurs réunions publiques sont également prévues afin d'associer l'ensemble de la population intéressée. Le programme complet de l'opération, établi par le CAUE, est consultable sur le site internet de la commune à la rubrique « Services municipaux / Urbanisme ».

## Repas Républicain : encore une belle réussite !

Comme chaque année, le Repas Républicain de Viviers a été une belle réussite. Ce sont un peu plus de 290 personnes qui étaient attablées Place de la Roubine.



Les participants ont eu le plaisir de découvrir la troupe Batukavi de Grenoble. Ces jeunes Grenoblois issus de quartiers difficiles arrivaient de Grenoble par la ViaRhôna et ont généreusement proposé d'animer le début de soirée avec leur belle énergie.

La soirée s'est ensuite poursuivie jusqu'au feu d'artifices puis sur la piste de danse !

Un grand merci à l'ensemble des bénévoles de l'association Viviers animation qui chaque année répondent présent pour organiser cet événement avec la Mairie.

## Marché de Noël, nouveauté !



En 2017, le marché de Noël se développe, change de cadre et s'installe dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville. Au programme : manège, balade en poneys, jeux en bois, conteur, maquilleuse,... et bien sûr, visite du Père Noël !

L'événement aura lieu sur toute la journée du **samedi 16 décembre** ce qui permettra de profiter pleinement des animations et des nombreux stands présents.

Si vous souhaitez vendre vos produits sur le marché, rien de plus simple ! Il suffit de vous inscrire auprès de la Mairie soit par téléphone au 04 75 49 86 10 soit par mail à [contact@mairie-viviers.fr](mailto:contact@mairie-viviers.fr) en indiquant vos coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse) ainsi que l'objet de votre activité. L'emplacement est gratuit pour tous les exposants, seul un chèque de caution de 50€ vous sera demandé une fois votre inscription validée. La caution sera restituée le jour du marché..

## Forum des associations



Le forum des associations vivaroises s'est déroulé à l'espace sportif les Moulinages le dimanche 10 septembre 2017.



41 associations étaient présentes pour tenir les stands et animer cette journée, c'est 13 de plus qu'en 2016 !

Le forum s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur avec une forte augmentation des visiteurs.

Le service des Sports remercie les associations pour leur participation et tient à féliciter l'ensemble des bénévoles qui participent toute l'année à la vie de notre belle cité.

Bravo à tous et merci pour votre engagement !

## Fête de la Renaissance

Les 29 et 30 avril dernier, la ville s'est plongée dans son passé en fêtant dignement l'époque où celle-ci dominait la région, aux temps de la Renaissance et plus particulièrement au XVI<sup>e</sup> siècle.

Ce sont plus de 270 bénévoles et une centaine d'intervenants extérieurs qui ont permis de s'immerger avec un succès certain dans ce passé glorieux. Ce sont près de 3 000 visiteurs qui ont pu ainsi découvrir les fastes et les beautés de notre cité, entraînant en mai et juin un sursaut des visites de notre belle commune (+15% en mai et juin par rapport à 2016 – chiffres de l'Office de Tourisme de Viviers).



De nombreuses animations, dont beaucoup à vocation pédagogique, ont été proposées. Les visiteurs ont pu découvrir cette époque tout en s'amusant grâce aux reconstituteurs et aux amoureux

d'histoire qui ont partagé leur passion. Un grand repas, la ribote des chevaliers, a accueilli plus de 300 personnes le samedi soir, à l'hôtel de ville notamment dans la célèbre Salle à l'Italienne.

Devant le beau succès de cette première édition, l'association Fête Renaissance, à travers sa présidente Mme RICARDI, a immédiatement annoncé la date de la prochaine édition qui aura lieu les **18 et 19 mai 2019**.

L'association s'est d'ailleurs déjà remise au travail

puisque son atelier couture a repris son activité dès cette rentrée. L'association fera sa première réunion pour préparer cette deuxième édition le **26 janvier 2018** au centre culturel. On y attend bien sûr les « anciens », déjà bénévoles et toujours partants, et les « nouveaux » prêts à plonger dans cette nouvelle aventure !

Avis à toutes les bonnes volontés...

Contact : [feterenaissanceviviers@gmail.com](mailto:feterenaissanceviviers@gmail.com)





## 4<sup>ème</sup> chantier international de jeunes à Viviers !

Le partenariat entre JR26, le CICP et la Mairie de Viviers dure depuis 4 ans et c'est un véritable succès ! L'implication de chacun des partenaires ne tarie pas.



Cette année ce sont 3 Espagnols, 3 Français et une Coréenne du sud qui ont participé bénévolement au projet pendant 15 jours.

Le séjour a commencé par le traditionnel apéritif offert par la mairie et s'est poursuivie par des activités de canoë et de sorties vélo offertes par François Hausherr. Ils ont aussi pu profiter gratuitement de la piscine municipale.

L'association ACTHIV a également participé à l'action en recevant les jeunes pour partager un souper chez l'habitant, au cœur du village.

Un repas international a été offert par les jeunes du chantier le dernier soir de leur séjour vivarois.

Les chantiers se sont déroulés à la Maison des Chevaliers et à la Cité blanche où les travaux ont bien avancé.

Les animateurs de la communauté de communes DRAGA étaient, cette année encore, partenaires de cette action. En effet, les jeunes du service ont rencontré les jeunes internationaux au cours d'après-midi d'activités : une première sortie à St Martin d'Ardèche où ils ont pu se baigner dans les gorges suivie d'une après-midi jeux et pétanque. Ils ont également partagé 2 autres soirées notamment celle du cinéma de plein air à Viviers.

Nos jeunes vivarois attendaient ce séjour avec impatience, deux nouvelles vivaroises se sont greffées au chantier pour partager de bons moments et découvrir d'autres horizons.

## Les accueils périscolaires

Depuis fin août nos accueils périscolaires sont à votre disposition le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 15h30 à 18h30 à l'école Lamarque et à l'Esplanade.

Ces accueils périscolaires sont aussi proposés pendant le



temps méridien. Il est organisé pour que l'enfant puisse alterner des activités et se restaurer dans les deux cantines des écoles publiques. Les menus sont réfléchis avant chaque période de vacances

scolaires lors d'une commission réunissant le prestataire A.P.I, une diététicienne, les animateurs de la commune, les représentants des parents d'élèves et les représentants des structures bénéficiant de ce service tels que l'ALPEV et le C.C.A.S.

## Les temps activités périscolaires appelés T.A.C à Viviers

Mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes, les Temps Activités Complémentaires (T.A.C) ont pour objectif de permettre aux enfants de découvrir des activités nouvelles et de les valoriser

au travers de celles-ci. Les T.A.C sont gratuits et proposés **le lundi et le jeudi de 15h30 à 17h00**. Les animateurs sont chargés de récupérer les enfants dans toutes les écoles de la commune.

Les enfants peuvent à la fin des séances rester avec les animateurs pour retrouver les espaces d'accueils périscolaires jusqu'à 18h30 au plus tard.

### ATTENTION :

**Si le service répond à un besoin de garde des parents, il se doit de proposer un temps éducatif.**

Les animateurs sont des référents en lien avec les enseignants et les familles. Les aménagements sont étudiés et prennent en compte le rythme de vos enfants.



Les projets d'animation qui seront proposés dans les temps d'accueils périscolaires auront pour ambition le développement **d'une pédagogie citoyenne.**

### Nouvelles Informations pour les inscriptions.

**1.** Les inscriptions se font au plus tard **le vendredi avant 11h30** pour la semaine suivante.

**2.** Aucune inscription ne sera prise en compte sur les numéros portables des animateurs.

**3.** Un portail famille, à partir du site de la ville, est en cours de création, vous pourrez directement inscrire vos enfants.

**4.** Des mails peuvent être adressés tous les jours sur :

[enfance@mairie-viviers.fr](mailto:enfance@mairie-viviers.fr)

**5.** Des permanences vous permettront d'être reçus et de nous contacter au 04 75 49 86 58.

### Ces permanences sont :

- Le lundi matin de 8h30 à 11h30

- le mardi matin de 8h30 à 11h30

- le mercredi matin de 8h30 à 11h30

- le jeudi après-midi de 14h00 à 19h00

- le vendredi matin de 8h30 à 11h30

## Election du Conseil Municipal d'Enfants A vos urnes jeunes citoyens !

Le conseil municipal d'enfants est une assemblée constituée de 8 enfants scolarisés sur Viviers en classe de CM1/CM2. Ces jeunes, élus pour 2 ans en CM1 et une année en CM2 vont représenter tous les enfants de la commune et seront force de proposition pour la vie de notre cité.

Une première équipe a été élue pour le dernier trimestre de l'année 2016/2017.

Les enfants ont été sensibilisés en éducation morale et civique dans le cadre scolaire et ont pu apprendre et mieux comprendre la démocratie au travers de nos dernières élections.

Merci aux anciens élus et bonne chance aux nouveaux !



## Bilan de la saison piscine 2017

Nouveauté cette année, la piscine municipale a ouvert dès la mi-juin ce qui a permis un accueil des scolaires pour l'enseignement de la natation. Les enfants étaient ravis de découvrir cette nouvelle activité sportive qui a permis à certains d'apprendre à nager.

L'ensemble des enfants a pu passer le brevet d'aisance aquatique permettant de participer à d'autres activités aquatiques telles que le kayak, la voile, le canyoning...

La saison a été très satisfaisante comme le montre les chiffres de la fréquentation : **4987 entrées en 2017** contre 3520 en 2016.



## Concours sélectif pour le Championnat de France de Tir à l'arc

La Compagnie des Archers de Roqueplane de Viviers organise les 13 et 14 janvier 2018, une manche sélective pour le Championnat de France de Tir à l'Arc au complexe sportif « les Moulinages ».

Le samedi à 13h30 se déroulera une compétition réservée aux jeunes et le dimanche à 8h00 et à 13h30 deux autres compétitions pour les adultes.

Lors de ces concours, participeront des Archers de la Compagnie de Viviers, tant au niveau des jeunes que des adultes. L'entrée est gratuite.

## La Vivaroise, 6ème édition



Cette 6ème édition se déroulera le **dimanche 4 mars 2018**. Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous à l'espace sportif Les Moulinages afin de prendre le départ du 10km adultes et du 2km enfants.

Pour rappel, la course de 10km s'adresse aux catégories cadets à masters 5. La course enfants concerne les enfants nés entre 2003 et 2008.

Ouverture des inscriptions à partir du mardi 2 janvier. Pour s'inscrire, il suffit de compléter le bulletin d'inscription et fournir un certificat médical. Le tarif reste inchangé depuis 6 ans à savoir 6 € pour les inscriptions effectuées jusqu'au vendredi 23 février 2018 et 10€ le jour de la course. L'inscription enfant est toujours gratuite.

Nouveauté : Il sera possible de s'inscrire par internet (accès depuis le site de la mairie).



**Appel à bénévoles** : si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas participer en tant que coureur, vous pouvez participer comme signaleur afin de sécuriser la course. Pour cela, vous pouvez envoyer un mail à [sport@mairie-viviers.fr](mailto:sport@mairie-viviers.fr)

## Port de plaisance

Le 5 juillet dernier, les élus de Viviers recevaient, au Port de plaisance, Michel RIBERT, délégué territorial de la CNR et Monsieur Paul-Marie CLAUDON, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ardèche pour une signature de convention de partenariat d'accompagnement financier.

En effet, la CNR a accepté de participer à la réhabilitation de notre Port de plaisance à hauteur de 150 000€ sur un budget prévisionnel de travaux de 400 000€.

Depuis la réouverture du port de plaisance et à la date du 30 septembre, ce sont plus de 250 bateaux et 500 passagers qui ont été accueillis pour une durée moyenne de séjour de 1 jour et demi. En moyenne, 4 bateaux étaient présents simultanément en juillet et août. Il s'agit donc là d'un début prometteur avec une fréquentation qui ne pourra que s'amplifier la saison prochaine après la fin des travaux de réaménagement du port.



# Expression des élus *n'appartenant pas à la majorité municipale*

En application de l'article L. 2121-27-1 du CGCT, sur tous les supports d'information portant sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace sera destiné à l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition légale sont définies à l'article 28 du règlement intérieur.

A ce titre, vous trouverez ci-dessous les textes des élus qui ont souhaité utiliser cet espace d'expression.

## Viviers en Marche avec Vous

Les Vivarois s'étonnent de constater que des projets qui leur paraissent d'utilité publique n'aient pas encore connu un début de réalisation. Il s'agit de la crèche prévue à Beilleure, de la résidence pour personnes âgées de Barulas et de l'hôpital local qui, aux dernières nouvelles, devrait être érigé sur le campus du laboratoire Lafarge.

Certes, nos concitoyens n'ignorent pas que deux recours contre la modification du PLU ont été déposés par des riverains de Barulas et de Beilleure. Mais ils pensent que diverses démarches auraient pu être entreprises pour parvenir à un compromis ménageant les intérêts des parties concernées. Des réunions avec les associations de riverains qui se sont constituées auraient dû être organisées par la Mairie.

S'agissant de la modification du PLU qui affecte non seulement les parcelles de Beilleure et de Barulas, appartenant respectivement à la communauté de communes DRAGA et à la Mairie de Viviers, mais d'autres parcelles dont des riverains sont propriétaires, il aurait été sage, comme l'avait suggéré le groupe VEMAV, d'en limiter le périmètre aux espaces publics. Nous souhaitons que, compte tenu des réactions engendrées par les craintes légitimes des associations contestataires, la Mairie et la DRAGA agissent pour que l'impact de la modification du PLU ne porte plus que sur les parcelles publiques dont elles sont propriétaires.

En ce qui concerne l'hôpital local, la relocalisation et la reconstruction sont programmées depuis 10 ans. Les Vivarois

sont très attachés à leur EHPAD et ne laissent pas d'exprimer leur inquiétude quant à son devenir. Certains ont la nette impression que les promesses faites ne seront pas tenues. Il est grand temps de résoudre le problème de son lieu d'implantation. Un communiqué de la Mairie à ce sujet serait le bienvenu.

La question des rythmes scolaires remise à l'ordre du jour par le nouveau ministre de l'Education nationale suscite bien des interrogations de la part des enseignants et des parents d'élèves. Beaucoup d'entre eux regrettent que les moyens financiers n'aient pas pu être trouvés pour pérenniser les solutions adoptées pour l'année scolaire 2013-2014 sous le mandat de François LOUVET. En effet, ils considèrent que l'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Mais, la remplacer par des heures de garderie n'est certainement pas une solution.

Le projet de réorganisation de l'espace Billion-Roubine présenté aux membres de la commission urbanisme et patrimoine et en conseil municipal suscite notre vif intérêt. Il y a par ce projet un moyen de rendre la ville de Viviers plus attractive et plus dynamique. Nous souhaitons que les riverains de la zone soient réunis et consultés afin d'éviter qu'un recours ne vienne retarder la mise en œuvre de cette opération de grande envergure.

*Géraldine BRAJON, Christian MAULAVE  
Marie-Christine COMBIER, Léo WERCHOWSKI  
Elus sur la liste «VIVIERS EN MARCHE AVEC VOUS»*

## Viviers Bleu Marine - Tous ensemble pour l'avenir et le devenir de Viviers !

Vivaroises, Vivarois,

Vos 2 élus Jean-Pierre SARTRE et Alain BARNIER continuent de défendre mordicus vos intérêts à travers les dossiers, communaux comme intercommunaux via la CCDRAGA.

L'information légitime due aux administrés Vivarois par la majorité municipale reste absente, hormis quelques opérations de communication qui laissent perplexes. Exit la réunion publique promise par M le maire sur le dossier vidéo protection. On ne parlera même pas de la pantalonnade du forum citoyen... L'information et le débat citoyen ne semble pas être une priorité pour ce dernier !

Nous pouvons maintenant rajouter à ce constat, le remake de « la folie des grandeurs » de M le Maire, sur les futurs investissements sur la commune. Nous ne sommes pas hostiles au projet d'aménagement de la friche Billon, ni à l'aménagement du parking du creux, bien au contraire. Mais nous avons une très forte réserve concernant la « réorganisation » de la place de la roubine, tout comme la démolition des garages Fontanel, et nous pourrions développer.

Certes, un COPIL est mis en place, mais pas d'informations en amont pour les administrés, pas plus pour les élus de l'opposition d'ailleurs. L'argument avancé par M le Maire est de faire revivre la place de la roubine, afin d'amener les touristes à s'arrêter chez nous. Sauf que, là aussi, l'incohérence est là. La

compétence tourisme et développement économique sont du ressort de la CCDRAGA. Nos élus de la majorité brillent par leur\* absence\* aux commissions développement économique, et de surcroît, M le Maire annonce en plein conseil communautaire que ce développement économique n'est pas une priorité sur Viviers. Quand nous parlons d'incohérence !

N'oublions pas que 1.200.000 d'euros seront provisionnés, et qu'il n'y a aucune action et réflexion conjointe pour accompagner simultanément ce projet roubine, qui pourrait amener une prise de position positive de notre part. M le Maire martèle lors des conseils, qu'il veut faire participer et fédérer tous ses élus municipaux, mais ce ne sont que des propos de façade, la réalité est toute autre. Des réunions publiques ont lieu, et nous ne sommes pas avertis (Dossier Escoutay). Nous recevons les documents concernant les délibérations du CM dans le strict délai de 5 jours francs.

Comment pouvons-nous avoir le temps de travailler sur le fond? Bien sûr, on va vous répondre que nous ne sommes bons qu'à râler, sauf que nos interventions et prises de positions nous donnent raison. Nous prendrons en exemple le transfert du port de Viviers effectué dans l'urgence à la CCDRAGA, et qui revient à la commune après 3 mois de palabres.

*Alain BARNIER, Jean-Pierre SARTRE  
Elus sur la liste «VIVIERS BLEU MARINE»*

Tout d'abord, je tiens à saluer les vivaroises et les vivarois.

Je succède à Mme Stéphanie Klebek qui s'est réorientée vers d'autres horizons

Je tiens également à saluer son travail passionné et énergique au service du conseil municipal et surtout dans le cadre de l'intérêt général cher à notre socle commun, me voici donc

de retour pour contribuer à l'avenir de notre belle ville, bien évidemment à ma façon et en faisant ma part du travail, tel un colibri cher à Pierre RABHI.

*Antoine MURCIA  
Elu sur la liste  
«RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE VIVAROIS»*

# Restaurons ensemble la Maison des chevaliers !

## La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).



## La Maison des Chevaliers à Viviers



Les derniers travaux effectués sur la Maison des Chevaliers datent de 2011 et portaient sur la restauration de la façade Renaissance.

Aujourd'hui, au vu de la rapidité de la dégradation de l'édifice, à commencer par ses toitures (les

dégradations impactent aussi les fresques), une étude de conservation a été effectuée en distinguant 3 zones.

Il est urgent de mener une campagne de travaux de réfection des toitures, puis des fermetures des baies.

En effet, ouverte à tous vents, la Maison des Chevaliers subit les intempéries et ses toitures s'effondrent au fil du temps, menaçant d'entraîner dans leur chute les murs et les planchers. Ainsi c'est tout le bâtiment qui est menacé !

Les travaux de réfection de toiture de la zone A permettront d'assurer le clos et le couvert de la partie classée de la Maison des Chevaliers et la conservation des fresques qui sont pour la plupart dans la montée de l'escalier à vis et la salle dite « cuisine ». La mission de maîtrise d'œuvre vient de débuter avec l'objectif de réaliser les travaux en début d'année prochaine (sous réserve de la confirmation des financements) et ainsi pouvoir ouvrir au public une première partie de la maison.

La mise en œuvre des travaux et des matériaux respecteront les règles de l'art correspondant à un monument classé et situé en secteur sauvegardé. La suite des travaux concernerait la zone B puis la zone C afin de procéder ultérieurement à sa restauration globale dans un but patrimonial de sauvegarde, un but social pour faire profiter les vivarois de son aménagement, un but touristique avec les nombreux visiteurs et croisiéristes qui découvrent via la Nationale, la Viarhônga et le Rhône notre centre bourg historique.



## Pour faire un don, deux possibilités :

- Via Internet grâce au lien suivant : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/maison-des-chevaliers-a-viviers>

- Par papier en complétant le bon de souscription ci-dessous :

### BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE LA « Maison des Chevaliers - Viviers »

Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de la Maison des Chevaliers à Viviers et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

- Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de «Fondation du patrimoine – Maison des Chevaliers Viviers ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

- Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu  l'impôt de solidarité sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

### Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

### Pour les entreprises :

réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

### Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du patrimoine - Délégation Régionale Rhône-Alpes  
Fort de Vaise - 27 bd Antoine de Saint Exupéry - 69009 Lyon

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.